

Avantages liés à la carte American Express®

Conditions Générales régissant le Programme de fidélité Membership Rewards®

Introduction

Quel est l'objet du présent document ? Les présentes Conditions Générales régissent le Programme de fidélité Membership Rewards (le **Programme**) associé à votre Carte (**Carte**). La signature du contrat relatif à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Conditions d'adhésion et frais

Adhésion et frais Le programme Membership Rewards est ouvert à tout titulaire principal d'au moins une des Cartes suivantes :

1. La Blue d'American Express
2. La Carte Green American Express
3. La Gold Card American Express
4. La Carte Platinum d'American Express
5. La Carte Centurion d'American Express
6. La Carte Business Green American Express
7. La Carte Business Gold American Express
8. La Carte Business Platinum American Express

Le programme Membership Rewards est également ouvert à tout Titulaire d'une Carte Corporate American Express dont le numéro commence par 3749-9 (Carte Corporate American Express) si la société au nom de laquelle est émise la Carte a donné son accord préalable.

Dans la suite des Conditions Générales, la dénomination « Carte American Express » est utilisée pour désigner l'une ou l'autre de ces Cartes éligibles.

Le titulaire d'une Carte Supplémentaire ne peut pas ouvrir de compte Membership Rewards à son nom. Toute Carte Optima rattachée à une « Carte American Express » participera automatiquement au programme.

Une cotisation annuelle de 20 € sera facturée à tout titulaire d'une « Carte American Express » qui participe au programme Membership Rewards dans la mesure où celle-ci n'est pas incluse dans la cotisation de la Carte et à l'exclusion des Cartes Corporate.

Une cotisation annuelle de 45 € sera facturée aux titulaires d'une Carte Corporate American Express, d'une Carte Corporate Gold American Express et/ ou d'une Carte Corporate Platinum American Express, dont le numéro commence par 3749-9, et à qui le programme Membership Rewards est ouvert (autorisation préalable de la Société nécessaire).

Si un Titulaire participe au programme avec plusieurs Cartes éligibles et que sa cotisation Membership Rewards n'est pas incluse dans sa cotisation carte, il pourra régler une seule cotisation, correspondant à la première Carte dans la hiérarchie suivante :

1. La Carte Centurion d'American Express
2. La Carte Platinum d'American Express
3. La Gold Card American Express
4. La Carte Green American Express
5. La Blue d'American Express
6. La Carte Corporate Platinum American Express
7. La Carte Corporate Gold American Express
8. La Carte Corporate American Express.

La cotisation annuelle au programme Membership Rewards sera facturée sur le compte du Titulaire le jour de l'adhésion au programme, puis sera automatiquement facturée à chaque date anniversaire de l'adhésion. Cette cotisation n'est pas remboursable. Tous les comptes-Cartes doivent être approvisionnés (ils ne doivent ni être en débit ni présenter de retard de paiement) à la date de l'adhésion, sans quoi la demande d'adhésion ne sera pas prise en compte.

Seules les « Cartes American Express » facturées en euro (dont le numéro commence par 3749 ou 3746) peuvent faire partie du programme Membership Rewards proposé en France et régi par les présentes Conditions Générales. Dans la suite des Conditions Générales, les points cumulés et/ou convertis correspondent à ceux inscrits au compte Membership Rewards.

Vous pouvez à tout moment renoncer au Programme et au contrat régi par lesdites Conditions Générales.

Accumulation des points

Comment accumule-t-on des points ?

Sont pris en compte pour la comptabilisation des points Membership Rewards sur le compte Membership Rewards, les débits portés sur chacun des comptes-Cartes des «Cartes American Express» inscrites au programme, tant au titre de la Carte Principale que de la ou (des) Carte(s) Supplémentaire(s).

Le barème d'accumulation des points se fait sur la base suivante :
1 € dépensé avec une « Carte American Express » correspond à 1 point Membership Rewards.
Pour les titulaires de la carte Centurion d'American Express, 1€ dépensé = 1,5 point Membership Rewards.

Le nombre de points attribué se calcule dépense par dépense, en arrondissant au nombre entier le plus proche.
Est pris en compte dans la comptabilisation des points Membership Rewards de la « Carte American Express » : le solde de chaque relevé de compte-Carte des Cartes inscrites dans le programme après paiement encaissé par American Express durant la période indiquée sur le relevé Membership Rewards.

Tout crédit ou remboursement porté au compte-Carte d'un Titulaire génèrera une diminution du nombre de points Membership Rewards correspondant, sur le compte Membership Rewards.

Les points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards du Titulaire n'ont pas de valeur monétaire et ne peuvent donc être convertis en espèces.

Cartes Liées

Si vous avez plusieurs Cartes (en tant que titulaire principal) inscrites au Programme, vous pouvez demander qu'elles soient « liées » de sorte que les points acquis sur toutes vos Cartes se cumulent sur le même compte de points Membership Rewards, à condition qu'elles soient assorties du même barème de comptabilisation des points, qu'elles soient facturées dans la même monnaie et qu'elles soient toutes inscrites au Programme de fidélité Membership Rewards.

Les points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards d'un Titulaire ne sont pas transférables sur le compte Membership Rewards d'un autre Titulaire. Les Titulaires de Cartes Business ne peuvent transférer et cumuler les points liés aux dépenses d'une Carte Business avec ceux d'une Carte Personnelle ou Corporate.

Nous nous réservons le droit de supprimer à tout moment ce lien entre vos Cartes et nous vous en avertirons au préalable.

Dans quels cas les dépenses et les débits ne permettent pas d'accumuler des points ?

Les débits figurant sur le relevé de compte-Carte du mois d'adhésion et des mois suivants sont pris en compte dans la comptabilisation des points Membership Rewards, à la condition qu'il n'y ait aucun retard de paiement.

Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des points Membership Rewards :

- les majorations et pénalités pour retard de paiement ;
- les retraits d'espèces, achats de devises, transactions effectuées aux distributeurs automatiques ;
- La cotisation annuelle des cartes ainsi que la cotisation annuelle Membership Rewards ;
- Le droit d'accès pour la Carte Centurion d'American Express.

Conversion de points

Comment échange-t-on des points ?

Vous pouvez échanger à tout moment vos points et consulter l'ensemble des primes disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/>.

Vous pouvez également contacter votre Service Clientèle au 01 47 77 73 74, du lundi au dimanche, de 7h à minuit. Les Titulaires de cartes supplémentaires ne pourront pas échanger des points pour votre compte.

Les points Membership Rewards gagnés par un Titulaire et accumulés sur son compte Membership Rewards peuvent être convertis pour l'obtention d'une prime sur la base d'un barème propre à chaque prime et disponible sur le site internet <https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/>.

En échange de vos points vous avez accès à des chèques cadeaux

Dans le cadre d'une prime liée à une prestation d'un partenaire, le Titulaire devra se soumettre à toutes les Conditions Générales imposées par les partenaires pour l'obtention des primes. Certaines restrictions (dates, périodes, etc.) s'appliquent. Il appartient au Titulaire de contacter le partenaire pour obtenir le détail des restrictions

Sauf indication contraire, les primes offertes n'incluent pas les taxes, qui relèvent de la seule responsabilité du Titulaire.

Toute utilisation inappropriée d'une prime, notamment la publication ou la vente, est interdite et susceptible de constituer une infraction. Les modalités d'utilisation diffèrent selon l'offre et le partenaire.

Le vol ou la perte d'une prime ne donne lieu à aucun avoir ni remboursement.

En échange de vos points vous pouvez effectuer des transferts vers des programmes partenaires

Consultez les conditions d'adhésion et de transfert du partenaire sur le site internet : <https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/>.

En échange de vos points vous pouvez obtenir un crédit en euro

Le crédit apparaîtra sur votre compte-Carte environ 4 jours après votre demande d'échange de points.

La conversion des points ne pourra être acceptée que si le montant des débits dus sur la carte en question est, à la date de la demande de conversion des points, supérieur en valeur absolue au montant du crédit correspondant. Un compte carte ne saurait ainsi être créditeur suite à la conversion de points Membership Rewards.

Plus d'information sur le site **americanexpress.fr**, rubrique « Espace Client », *Consulter votre compte*.

En échange de vos points vous pouvez réserver des voyages

Les points Membership Rewards peuvent être utilisés pour payer tout ou partie d'un voyage sur voyages.americanexpress.fr, selon un barème défini par American Express.

Si vous échangez des Points contre un voyage, vous restez redevable des taxes, frais d'enregistrement, taxes aéroportuaires, primes d'assurance et de tous autres frais de services et charges liés à l'enregistrement d'un voyage.

Perte des points accumulés

Retard de paiement	En cas de retard de paiement, la participation du Titulaire dans le programme pourra être arrêtée et ses points perdus.
Résiliation de votre Carte	<u>1. Si vous résiliez votre Carte :</u> Si un Titulaire de « Carte American Express » principale annule de son fait toutes les « Carte American Express » inscrites sur son compte Membership Rewards, il perdra tous les points accumulés sur ce compte, s'il ne les utilise pas dans les 30 jours suivants sa demande d'annulation. <u>2. Si nous résilions votre Carte :</u> Si une « Carte American Express » au moins est annulée du fait d'American Express, le compte Membership Rewards du Titulaire sera annulé et les points Membership Rewards perdus, même s'il reste au moins une « Carte American Express » non annulée sur le compte Membership Rewards. <u>3. En cas de décès :</u> Le décès du Titulaire d'une Carte American Express entraîne l'annulation de la carte et de ce fait la perte des points Membership Rewards. Ces points ne sauraient être réclamés par un quelconque ayant droit.
Fraude	Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des points Membership Rewards entraînera la confiscation des points Membership Rewards et l'annulation du compte Membership Rewards et de toute « Carte American Express » dont le responsable serait le Titulaire principal.

Autres informations importantes

Modifications et résiliations des présentes Conditions Générales	Les points acquis dans le cadre du programme Membership Rewards demeurent la propriété exclusive d'American Express. American Express pourra mettre un terme à tout moment au programme Membership Rewards. American Express se réserve également la possibilité de modifier à tout moment les Conditions Générales du programme. Tout changement des Conditions Générales sera communiqué aux Titulaires au moyen d'un message joint au relevé, d'une publication sur le site, d'un courriel ou autre mode de communication électronique. Ils seront invités à en prendre connaissance sur le site internet https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/.
Droits aux Primes	Le Titulaire est responsable des éventuelles déclarations à la Direction Générale des Impôts ou à l'administration compétente que pourrait entraîner l'octroi des Primes.